L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 18 DECEMBRE 1892.

PETITES ANNONCES

MME JACOB, 188 Canal. Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 18 oct—dim.

A LOUER.

A LOUER—Le second et troisième étage du No 36 Bourbon, contenant environ 20 chambres, convenable pour une pension. J. M. VILLAVASO, Agent de Propriétés, 11 rue Carondelet. 16déc—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Un beau cheval bai, doux et sain, convenable pour une baroucha de famille ou tout autre usage. Prix $100. S'adresser au No 40 rue St Philippe, entre Royale et Chartres. 18 déc—1f

A VENDRE—Crin tressé pour matelas et fabrique de tapisserie à bas prix au No 477 rue St Claude entre Union et Françaix. 11 déc—7f

A VENDRE.—Magasin et résidence No 206 Royale coin Dumaine, par A. Bandean, 3 rue Carondelet. 11 déc—1 sem

DEMANDES.

JEUNE homme de bonne famille désire faire la connaissance d'une dame française ou veuve d'éducation, en vue de mariage. S'adresser Lock Box 396 en ville. 18 déc—1f

ON demande—Des jeunes filles pour confectionner des boites de cigares, 32 Tchoupitoulas. 18 déc—1f

ON demande—25 solliciteurs français pour placer "Dr Spencer's Sarsaparilla Compound", pour le sang. S'adresser, 341, rue Magazine. 18déc—1f

DEMANDE—Pour le magasin de lainages "New Orleans Worsted Store", un dessinateur capable de faire des dessins et de calquer. J. M. Hoffman, 27 rue Bourbon. 18 déc—1f

ON demande un homme industrieux; on préférerait un Français ou un Allemand, qui s'entend au jardinage et à soigner des animaux pour aller de l'autre bord du lac. Une bonne place permanente pour un homme compétent. S'adresser à Wm Blake, 38 rue Union. 18 déc—1f

ON demande une jeune servante de première classe pour le ménage de la maison; on préférerait une Française ou une Allemande. S'adresser à M. Blake, 38 rue Union ou au No 909 Avenue St-Charles. 18 déc—1f

ON demande—Cuisinière blanche parlant français. S'adresser M. D., bureau de l'Abeille. 16déc—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George W. Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,543—Division E.—Attendu que Jacob B. Wing a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George W. Walker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
17 déc—17 21 25

Succession de Mme Veuve Louis Fix.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,218—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann Schroeder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit administrateur déchargé.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
16 déc—16 20 25

Succession d'Eva Vock, femme de Charles F. Pohlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,738—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles F. Pohlmann, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
16 déc—16 20 25

Succession de Bertrand Bares et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,874—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M Bares, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Louis Priem.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,150—Division C—Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Priem, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Walter Dunstan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,929—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Louis Requervert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,558—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Blanche Barthe, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Francis P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,483—Division D.—Attendu que Mme Sarah A. Collins, veuve survivante de Francis P. Walsh, décédé, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis P. Walsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
10déc—10 14 18

Succession de veuve E. P. Soutte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,252—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Louis A. Pierson, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 déc—9 14 18

Succession de Mme Elizabeth Willig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,447—Division A—Attendu que Mlle Elizabeth Willig a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Willig, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,968—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par Henry Charnock et W. H. Cantzon, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
10 déc—10 14 18

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour le [illegible], à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à [illegible] répétition, sommiers en fer, équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une portée de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. [illegible]

LE BON COIN où il faut acheter
DES BILLETS DE LOTERIE
Au tirage du 13 Déc., 107 lots gagnants y ont été vendus.
Aussi vendu 2d gros lot $40,000
E. J. LANNES,
Coin des rues Camp et Girod. Nlle Orléans, Lne.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 17 DECEMBRE—CLASSE No 300
Tirage de 4 heures P. M.

[illegible] 38 59 7 16 51 8 23 49 67 12 57 78 —

Les tirages et douces, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et pour ainsi dire dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 17 décembre 1892—4 heures P. M.
L. A. A. ROUSSEAU.
SAM. A. WILSON.
Commissaires.

[illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R M. WALMSLEY, Pres La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JANVIER 1893

GROS LOT:
$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit		$75,000
1 Lot de..	20,000,		20,000
1 Lot de..	10,000,		10,000
1 Lot de..	5,000,		5,000
2 Lots de..	2,500,		5,000
5 Lots de..	1,000,		5,000
25 Lots de..	300,		7,500
100 Lots de..	200,		20,000
200 Lots de..	100,		20,000
300 Lots de..	60,		18,000
500 Lots de..	40,		20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de....	60,	6,000
100 Lots de...	40,	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20,	19,980

3,434 Lots se montant à..... $265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.
Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance de lot annoncé.

Compagnie d'Assurances PHENIX
DE HARTFORD, CONN.
Successeurs de la
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS

Capital Comptant.................... [illegible]
Net surplus......................... [illegible]
Actif, valeur réelle................ [illegible]

Pertes réglées à la Nlle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.

JULES TUYES,
Agent-Résident, sera toujours au No 3 rue Carondelet où il recevra ses amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,
—A UN—
Capital payé......................... [illegible]
Réserve pour les assurances actuelles [illegible]
Surplus net.......................... [illegible]
Surplus pour les détenteurs de polices [illegible]
Actif brut........................... 5,806,784 71

La compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et émet des Polices sur le fonds de sûreté. Un fonds spécial pour la protection des détenteurs de police que ne peut affecter une grande conflagration.

Elle a payé plus de vingt sept millions de pertes et est plus forte que jamais. Prenez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sûreté qu'avec celle d'une compagnie quelconque de la Nouvelle-Orléans en cas d'un incendie ardentaire. Les pertes sont ajustées et promptement soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et taux (les taux plus réduits garantis) s'adresser

JAMES PRÉVOST, Agent.
135 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.
27 fév—1 an—dim

QUELQUES MOTS AU SUJET
DES GANTS CENTEMERI

Nous avons été choisis seuls agents pour la vente de ce GANT de peau très recherché; et, en tous temps, on aurons un complet assortiment, nuances, longueurs et grandeurs. Demandez-nous par écrit notre liste de prix. Méfiez vous de la contrefaçon.

S. KUHN & SON, Les Gantiers.
131 RUE DU CANAL.
30 oct—2 m—dim mer sam

TAPIS! TAPIS! TAPIS!
NATTES! NATTES! NATTES!
Stores! Stores!
Et Magnifiques Papiers Peints pour Tapisserie,
CHEZ LEVY,
RUE DU CANAL.

Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés, qui, en beauté et en variété, n'a jamais été excellé. Nos modèles de Tapis Moquette sont superbes, et surpassent tout ce qu'on a jamais vu. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos Tapis de double largeur, pour lesquels nous ne chargeons pas plus en proportion que nous ne faisons pour ceux de simple largeur.

On ne sait peut-être pas généralement que nous ne vendons pas seulement des PAPIERS PEINTS, mais que nous nous chargeons aussi de les poser, et c'est pour cela que nous avons fait venir le meilleur artiste disponible dans ce genre. Aux personnes intéressées on fera voir les spécimens de notre travail.

LEOPOLD LEVY, 133 RUE DU CANAL.
Les ordres de la campagne recevront la plus prompte attention. 13oct1891—1an—DMaJ

CADEAUX DE NOËL.

Le plus beau Cadeau de Noël est assurément un Portrait au Crayon ou au Pastel que la

"New Orleans Portrait Society,"
207 RUE ROYALE,

se charge de faire à bref délai. La Société possède un stock de cadres le plus beau, le mieux assorti et le meilleur marché qui existe sur place.
La Société redore les Vieux Cadres. Elle se charge aussi de retoucher les Portraits.

J. EMILE RIVOIRE, Président.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—91—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

DECEMBRE 1892.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de pensionnaires

Barthélemi, Reine	Faucon [Mme] née Virginie Grimbert
Barthet, Jean	Gautier, Emile
Bory, Adolphe	Guibert, Pierre
Bruno, [Mme] née A. Pathes.	Lasbennes, Barthélemy
Caron, Chas. A.	Lange-Lacoste, Baptiste
Daffos, Jean	Laye, Joseph
Degiovani, Charles	Rouart, Gaston
Delahaye, Louis	Vian, [Mlle]
Deneu, Louis	Vanschaidt, François,
Dupeney, Ferdinand	Joseph.

LETTRES.

Orttet, Georges	Lemaire, Raymond
Dusternes, Marie [Mme]	Menjoulou, Léon [2]
Labarrère	

N.B.—Afin d'éviter des retards dans certaines transmissions de documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
Le Gérant du Consulat de France.
Signé: G. MEYRIER.

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Wattsreau sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.
Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot, $15 comptant et la balance $5 par mois.
Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans.
Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.
Nous prions les amateurs de se hâter car beaucoup des lots doublèrent de prix.
S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Baudot, propriétaire au Clos Vougeot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourchy, notaire, 31 1/2 Carondelet, Nouvelle-Orléans. 4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos-Vougeot même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pacaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Louisburg, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun; 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.
28 oct—

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

SOARDS'
1892—NEW ORLEANS
City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Unexcelled in [illegible] valeur pour les négociants. Envoyez ou chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (2me édition)	2 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.
L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.
9 mars [illegible]

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre faites
le recevoir de [illegible]
[illegible]

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transférer ses bureaux du No 110 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRES DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1890.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber une Médaille [illegible]
26 sept—

JOURNAUX FRANÇAIS
COURRIER DE FRANCE.

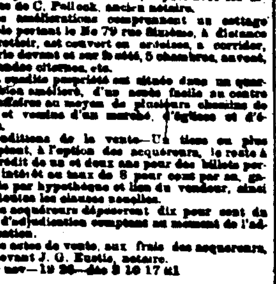

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. I'trée, etc.

Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS.
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
28 RUE TCHOUPITOULAS.

L'INCENDIE
De notre établissement aux Nos
14 à 22 RUE BARONNE,
Lundi, le 31 octobre,
N'affectera en rien les affaires de
L. GRUNEWALD CO
Limited.
Qui se continueront comme par le passé au No
127 de la rue du Canal

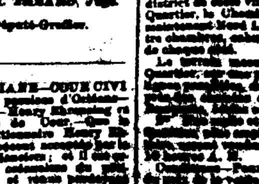

Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Behr, Mehlin, Fischer, Pease, Shoninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail.
Vendus à des conditions faciles et payables en des sommes mensuelles. 24 janv—1 an

Le bébé sera bien heureux si vous faites la risette si vous lui donnez une paire de ces élégants souliers qu'on ne trouve qu'au Eagle Shoe Store, coin Royale et Ursulines
18 déc—1f

CHEMINS DE FER.

[illegible]

LOUISVILLE AND NASHVILLE.
No 2 Fast Mail.. 7:[illegible] | No 1 Fast Mail. 7:45am
[illegible]

ILLINOIS CENTRAL.
No 1 Fast Mail 8:10am | No 4 Fast Mail 8:[illegible]
No 3 Chic. Lim. 8:00pm | No 4 Chic. Lim 11:30am
[illegible]
Express......7:05pm | Express......7:55am

TEXAS AND PACIFIC.
Cal'fne Exp....7:00pm | Cal'fne Ex.....8:15am
Ft Worth, Hot Sp'gs & St-Louis Ex...[illegible] | Ft Worth, Hot Sp'gs & St-Louis....[illegible]
Local..........10:00am | Local..........8:30pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.
San Antonio....7:00pm | San Antonio....8:00pm
California Ex. 10:00am | California Ex....9:45am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.
No 2 Limited...9:30 am | No 2 Limited... 7 30pm
No 6 Fast Line.8:00 am | No 6 Fast Line.3:20 pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.
Dimanche.
No 8............7:00 pm | No 10............8:10 am
Tous les jours, le dimanche excepté.
No 7...........8:30 am | No 8............4:00 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.
Pte-la-Hache....9:25 am | Pte-la-Hache..7:00am
Shell Beach.....4:15 pm | 5:00pm
Shell Beach.....9:25 am | Shell Beach....7:00 am
[illegible]

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.
Tous les jours.
Alger.........9:00 am | Alger..........4:20 pm
Tous les jours excepté le dimanche.
Alger.........5:45 pm | Alger..........8:00 am
Dimanche seulement.
Alger.........7:05 pm | Alger..........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera, heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (Time-Ball) réglé par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien) qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES.
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

Forecast of Atlantic and Gulf Weather for December.

The region of frequent and severe storms over the North Atlantic this month lies to the southward of a line from Bermuda to the Azores, the great pathway of winter storms being a belt of about 500 miles wide stretching ENE from Newfoundland toward and to the northward of the British Isles; very heavy westerly gales follow the storms that move rapidly eastward along this belt. In the Gulf of Mexico northers become more frequent, often extending to the Atlantic coast and south into the Carribean sea. Danger from fog is at a minimum, as the Gulf stream is well to the south, ward and dry offshore winds prevail on the Grand Banks. Little or no ice will be encountered.

DANGEROUS OBSTRUCTIONS ALONG THE COAST.

Note.—This list is compiled from all available data, and is corrected up to the hour of going to press. Reports as to the continued existence or removal of any of these obstructions are specially requested from masters of vessels passing in their vicinity.

Schooner George S. Tarbell, sunk on Browns Ledge, about 5 miles westward from Vineyard Sound Lightship, with mastheads awash, is still an obstruction to vessels entering Buzzards Bay or Vineyard Sound from the westward. Nov 19.

About 1/2 mile S by W 1/4 W mag from the bell buoy marking the broken part of Pollock Rip, Nantucket Sound, Pollock Rip lightship bearing SW 1/4 W mag. Sunken yacht Alva, marked by a gas buoy.

Cape Henlopen Light, W 1/2 S; Cape May Light, N NW 1/4 W. Sunken schooner Annie S Gaskill, marked by a whistling buoy 300 feet to SE, and a bell buoy 175 feet south of the wreck, each in 40 feet of water, and each painted red, with the word "Wreck" in white on two sides. Nov 14.

Pollock Rip Slue bell buoy, N NE, 100 yards. Sunken barge Moses, just awash. One mile W by N from same buoy: Wrecked barge Susan King, 5 feet out of water. Nov 17.

Handkerchief Lightship, W SW 1/2 W, 2 miles. Wreck of barge, 5 feet out of water. Nov 17.

East Chop Light, West, about 3 miles: Sunken schooner, and of jibboom and main boom visible. Nov 19.

NANTUCKET NEW SOUTH SHOAL LIGHTVESSEL.

Nov. 13—The Lighthouse Board announces that Nantucket New South Shoal Lightvessel has been placed on her new station, lat. 40° 46' 30" N., lon. 69° 56' 30" W.

Recent Lighthouse Notices.

New York Bay.

Nov. 26—The Lighthouse Board has given notice that on and after December 31, 1892, during thick and foggy weather, there will be sounded at Hook Beacon, Sandy Hook, entrance to New York Bay, an automatic siren, giving blasts of 3 seconds duration, separated by silent intervals of 17 seconds. On the same date the "Brown siren" now at the station will be discontinued.

ALABAMA.

Nov 28—The Lighthouse Board has given notice that on or about Nov. 30, 1892, the range light shown from the roof of the keeper's dwelling at Sand Island Light-station will be discontinued.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms.	Destination	Mouillage
Asiatic Prince	Gênes	rue 7
Alicia	Liverpool	2e dist, 42
Akaba	Brême	2e dist, 4
Angerton	Havre	rue 5
Australia	Hambourg	1er dist, 7
Agnes	Bluefields	1er dist, 1
Bellarena	Havre	rue 1
Breidablik	Bocas del Toro	1er dist, 1
City of Dallas	Puerto Cortes	2e dist, 3
Caxton	Liverpool	2e dist, 3
Clinton	Havane	Alger
Castle Eden	....	rue 3
Electrician	Liverpool	Gretna
El Monte	New York	Alger
European	Brême	1er dist, 1
Flaxby Abby	Hull	rue 7
Freshfield	Brême	2e dist, 4
Fort William	Havre	1er dist, 1
Hazel Branch	Brême	1er dist, 3
Haytian	Liverpool	1er dist, 1
Hudson	New York	2e dist, 1
Ilva	Havre	4e dist, 4
Iniziativa	Naples et Gênes	rue 5
Jas. Otert, Jr	Bocas del Toro	1er dist, 1
Knight of St George	Brême	Southport
Mascota	Brême	4e dist, 4
Mira	Liverpool	rue 1
Nicaraguan	Liverpool	1er dist, 3
Professor Morse	Honduras	1er dist, 1
Povarll	....	4e dist, 4
Polynesia	Hambourg	2e dist, 2
Rover	Boston	1er dist, 1
Red Ruth	Havre	rue 1
Red Sea	U K or Continent	4e dist, 4
Serapis	Liverpool	rue 4
S Oteri	....	1er dist, 1
S Pizzati	Honduras	1er dist, 1
Saltram	Brême	1er dist, 2
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger
Washington	Bocas del Toro	1er dist, 1
NAVIRES.		
Cora	New York	2e dist, 7
BARQUES.		
Francisca	Marseille	Gretna
Pedro Gusti	Méditerranée	1er dist, 23
GOELETTES.		
Adele Thackara	Providence	1er dist, 27
Flora Woodhouse	....	Alger
James W Fitch	....	1er dist, 13
Lillian Hyatt	....	6e dist
Santo Oteri	Ruatan	1er dist, 13

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship Excelsior, Percy..........parti 12 déc
Steamship Louisiana, Gager..........parti 14 déc
Steamship El Norte, Hawthorn.........parti 14 déc
Steamship El Paso, Gardner...........parti 16 déc
Steamship El Mar, Mason..............parti 17 déc
Steamship New Orleans, Betts.........parti 17 déc
HARTLEPOOL.
Steamship Kittie.....................parti 25 nov
BALTIMORE.
Steamship Amaryllis, Archbold........parti 9 déc
LIVERPOOL.
Steamship Architect, Adamson.........parti 3 nov
Steamship Mexican, Sandry............parti 17 nov
Steamship West Indian, Lawson........parti 19 nov
Barque Oceana, Shand.................partie 19 nov
Steamship Astronomer, Wallace........parti 3 déc
Steamship Wm Cliff, Post.............parti 25 nov
Steamship Palma......................parti 3 déc
Steamship Texan, King................parti 1er déc
Barque Glen Grant, England...........partie 7 déc
LONDRES.
Barque Hans, Dahlberg................partie 16 oct
SHIELDS, ANG.
Steamship Mena.......................parti 10 déc
WATERFORD.
Barque Consiglio Galatola, Laina.....partie 28 nov
GLASGOW.
Steamship Annie Barrow...............parti 1er déc
ANVERS.
Steamship Havre, Laporte.............parti 31 oct
Steamship Pontia, Guédillon..........parti 20 nov
HAVRE.
Steamship Havre, Laporte.............parti 4 nov
BORDEAUX.
Steamship Havre, Laporte.............parti 8 nov
BREME.
Navire Sirius, Behring...............parti 3 nov
BREMERHAVEN.
Navire Stephan, Kahlman..............parti 3 oct
ARSTON.
Barque Bay of Fundy, Foster..........partie 7 déc
ST-VINCENT, AP DE VERDA.
Steamship Lindo, Durkee..............parti 2 déc
TENERIFFE.
Steamship Iona.......................parti 6 déc
PALERME.
Steamship Bellagio...................parti 21 nov
Steamship Natalia, Brême.............parti 1er déc
TRIESTE.
Barque Vesuvio, [illegible]..........partie 1er juin
RIO DE JANEIRO.
Steamship Delambre...................parti 29 nov

Many Persons are broken down from overwork or household cares. Brown's Iron Bitters rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

[illegible] CHAS. L. DUPUY, Caissier.
17 déc—au 17 janv

Banque Nationale Germania—Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1892.—L'élection annuelle de Neuf Directeurs de cette banque pour servir l'année prochaine, aura lieu à la Banque, MARDI, 10 janvier 1893, entre 10 heures A. M. et 2 P. M. J. L. ERRICHER, Caissier.
13déc—au 10janv

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1892.—L'élection de Directeurs de cette Banque, pour l'année suivante, aura lieu au local de la Banque, MARDI, 10 janvier 1893 de midi à 2 h. de l'après-midi.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
11 déc—1m

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1892—Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle, suivant l'article 28 de la Charte, de 7 Directeurs pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu dans la dite banque LUNDI, 1er décembre 1893, de 10 hrs. du matin à 2 heures du soir.
A. S. BEAUD, Caissier.
10 déc—10 f

New Orleans Insurance Association.—No 26 rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1892.—Conformément à l'Article VI de la Charte, une élection pour douze Directeurs, pour servir pendant l'année suivante, aura lieu au bureau de l'Association le LUNDI, 26 décembre 1892, de 11 heures A. M. à 2 h. P. M.
CHAS. D. DELERY, Secrétaire.
8 déc—8 au 26

New Orleans National Bank.

NOUVELLE-ORLEANS, 9 décembre 1892.

A une assemblée du Board de Directeurs, tenue ce jour, un dividende semi-annuel de VINGT DOLLARS PAR ACTION a été déclaré, payable le 1er janvier 1893.
WM. PALFREY, Caissier.
10déc—1m

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer "New Orleans City & Lake."—No 102 rue du Canal (deuxième étage).—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1892. Conformément à l'article XI de la Charte, avis est par le présent donné qu'une élection pour douze directeurs pour servir pendant l'année prochaine aura lieu au bureau de la compagnie le LUNDI 19 décembre. Le livre de transfert sera fermé du 9 jusqu'au 19 courant.
C. W. BREDOW, Secrétaire.
4 déc—4 au 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de marchandises sèches, articles de fantaisie, etc.

D. Brunner & Cie vs David Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,440—En vertu d'un ordre de vente daté le 7 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 26 décembre 1892, à 10 1/2 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local No 219 rue Dorsière.
Le contenu du dit local consistant de marchandises sèches, habillements pour hommes, articles de fantaisie, etc., ainsi que les installations, etc.
Le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 déc—13 16 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du septième district.

F. Fischer, Sr., vs Henry Krentel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,300—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un morceau de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet No 29 borné par les rues Burthe, Léonidas, Leake et Jefferson, mesurant vingt-sept pieds de face sur la rue Burthe, sur une profondeur de [illegible] pieds; formant le coin des rues Burthe et Levée, à l'endroit de la Levée [illegible] par Wm. H. Williams, voyer, le 19 août 1891, [illegible] le terrain No 3 [illegible].
2° Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Madison, Jeannette, Cinquante et Cinquième, mesurant quatre-vingt-quinze pieds de face à la rue Madison sur quatre vingt-quinze pieds de profondeur [illegible] Krentel de E. M. J. Henson, [illegible] le 17 février 1872, [illegible] notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 déc—8 15 22 29—janv 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le sixième District.

Eureka Homestead Society vs. Vincent Minoly.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 37,270—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet [illegible] par les rues Soniat, Coliseum, Robert et Chestnut, [illegible] morceau de terre commençant à une distance de [illegible] pieds du coin des rues Soniat et Chestnut [illegible] face à la rue Soniat, sur [illegible] pieds de profondeur, entre lignes parallèles [illegible] Le dit morceau de terre [illegible] terrain entier No 3, du terrain No 4 et de la moitié de l'arrière du terrain No 1[illegible]
Acquis par le défendeur par achat de la demanderesse, ainsi qu'il appert d'un acte passé pardevant M. T. Duross notaire, en date du 19 mars 1887, (titre enregistré au bureau des transferts, livre 124, folio 621.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 déc—8 15 22 29—janv—5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif Civil à la Brasserie Algiers.

William A. Jordan vs Algiers Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 35,199 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 23 décembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A la Brasserie Algiers, rue Decatur, entre Jefferson et Madison, à Alger—
Outils de machines, bouilloires, pompes, réservoirs, chaudrons, tuyaux, boîtes à glace, [illegible] réfrigérateurs, tuyaux, barils à bière, brouettes, etc., et autres effets mobiliers, divers, etc., contenus dans le dit local.
Aussi, 12 chevaux 2 charrettes et un lot de harnais et un lot de meubles de bureau, coffres-fort, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 déc—13, 16, 19, 23.

PAR LE CONSTABLE.

André Catalona vs Nick Muchachia.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans.—No 16 909.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Moré, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux au marché Washington, sur l'avenue Washington entre les rues St-Claude et Morales, dans le troisième district de cette ville, le MARDI 27 décembre 1892, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Tous les droits, titres et intérêts de Nick Muchachia, défendeur dans et à l'occupation, usage et possession de l'étal ou stands Nos 12 et 15 dans le marché Washington et la clientèle, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
16 déc—16 22 27

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:
Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.
Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit des preuves à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci, [illegible]
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à ses propres profit. Le défendeur à payer les frais.
Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS. Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.
H. MEISSNER, Député Greffier.
23 nov—

PAR FOURTON & FISCHER, Agents.
ALBERT PAUL, Encanteur.

UNE BONNE AFFAIRE.

Occasion rare pour placement sûr et permanent.

La Grande et Agréable Résidence
A deux étages, No 168 rue Bienville,

Entre les rues Remparts et Bourgogne, à deux îlets de la rue du Canal, occupant [illegible] par un locataire depuis 17 ans; [illegible] La propriété est en bon état, confortablement subdivisée et est à la proximité du centre commercial, amusements, etc. Sera vendue à l'enchère, MERCREDI, le 28 décembre 1892, à midi, à la salle d'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, où le plan est exposé.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt, etc.
Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire. Dépôt de dix pour cent à la vente.
FOURTON & FISCHER, Agents.
ALBERT PAUL, Encanteur.
18 déc—18 21 28

UN ENDROIT MAGNIFIQUE
Pour une belle résidence
Sur le grand Boulevard, l'Avenue de l'Esplanade.

Le grand terrain de choix mesurant 30 pieds de face à l'avenue Esplanade (sur 134 pieds de profondeur) entre Bourbon et Dauphine. Voisinage charmant, rue pavée et ombragée, et à la proximité de toutes les conveniences.
Sera vendu à l'enchère MERCREDI, le 21 décembre 1892, à la Salle d'Encan, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles.
Conditions—Un tiers comptant, balance à et 2 ans, 7 0/0 d'intérêt, etc. Acte de vente pardevant O. Morel, notaire.
Par FOURTON & FISCHER, Agents.
ALBERT PAUL, Encanteur.
4déc—4 21

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants, Montres Or et Argent, Argenterie et Plaqué, Bijouterie diverse, etc.

Succession de Elizabeth Richard, femme de Jean Marie Sabalot.

No 37,210—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—Le VENDREDI, 30 décembre 1892, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 14 décembre 1892 dans l'affaire de la succession de Elizabeth Richard, femme de Jean Marie Sabalot, Dossier No 37,210, il sera vendu à l'encan, à savoir—
Un lot de diamants, montres, argenterie et plaqué, etc.
Conditions—Comptant.
18déc—18 21 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.
Objets de toilette, Notions et Divers.

Succession d'Elizabeth Richard, femme de Jean Marie Sabalot.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune.—Le JEUDI, 29 décembre 1892, à 11 heures A. M., à la résidence, No 222 rue Villeré en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 14 décembre 1892, dans l'affaire de la succession de Elizabeth Richard, femme de Jean Marie Sabalot, Dossier No 37,210, il sera vendu à l'encan, à savoir:
Un lot de meubles de maison, etc.
Conditions—Comptant.
16 déc—18 21 28 29

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles dans le Quatrième District.
Nos 79, 81 et 83 rue Sixième,
entre Annunciation et Chippewa.
A l'encan. A terme.

Succession de Mme V. Wm Erdmann.

No 36,446—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—MERCREDI 21 décembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du et signé le 15 novembre 1892, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annunciation, désigné par le No 17 du carré No 29, et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième, sur 200 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, selon le plan de L. F. Zimpel, le 15 mars 1833, déposé parmi les archives de C. Pollock, ancien notaire.
Les améliorations comprennent le cottage double portant les Nos 81 et 83 rue Sixième, couvert en ardoises à 3 chambres de chaque côté, avec grande cours.
2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annunciation, désigné par le No 16 du carré No 29, et mesurant 30 pieds de façade rue Sixième, sur 200 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, selon un plan de L. F. Zimpel du 15 mars 1833, déposé dans les archives de C. Pollock, ancien notaire.
Les améliorations comprennent un cottage simple portant le No 79 rue Sixième, à distance du trottoir, est couvert en ardoises, à corridor, galerie devant et sur le côté, 5 chambres, auvent, 2 grandes citernes, etc.
Cette propriété est située dans un quartier très accommodé, d'un accès facile au centre des affaires au moyen de plusieurs chemins de fer, et voisine d'un marché, d'églises et d'écoles.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans pour des billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur, ainsi que toutes les clauses usuelles.
Les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant J. G. Eustis, notaire.
1er nov—19 26—déc 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de choix pour bâtir dans le deuxième district,
Sur la rue Douane entre les rues Tonti et Rocheblave—A l'encan.
Succession de Oscar G. Dupuy.

No 36,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire mentionnée ci-dessus, le 1er décembre 1892, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante, à savoir:
Quatre lots de terre dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Tonti et Rocheblave. Les dits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, et sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Douane sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornés en fond par une allée ayant 10 pieds de large, faisant face à la rue Tonti et conduisant à travers l'îlet de la rue Tonti à la rue Rocheblave, en commun avec les dits lots et autres.
Conditions de la vente.—Comptant; les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, Esq., notaire.
4 [illegible]—4 11 18 25 janv 1 8 11

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,486—Division E—F. Leinewehe vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frederick Leinewehe soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Gernon, Esq, notaire, en son bureau No 151 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 10me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. W. Robinson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1892.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 déc—27 au 10 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,367—Division B—Henry Shoening vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry Shoening soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire public, à son bureau, No 113 rue Magazine, en cette ville, LUNDI, [illegible] jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur [illegible] [illegible] [illegible] McCaleb, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre 1892.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 nov—3 fm 6 janv

PAR JAS. P. GUENARD, Encanteur—[illegible] [illegible] Jacques [illegible] [illegible] Washington [illegible]

La vacherie de Jean Dutrebon [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions — Jusqu'à $50 comptant, et audessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
18 déc—

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

LE COTTAGE RESIDENCE
Confortable et admirablement situé, avec de Beaux Terrains Spacieux,
NO 240 AVENUE DE L'ESPLANADE, AU COIN SUD-EST DE LA RUE CLAIBORNE.

- LE SITE POUR BATIR
RUE CLAIBORNE.

LE COTTAGE DOUBLE EN BRIQUES ET EN BOIS,
NOS 290 ET 292 RUE CLAIBORNE.

La Jolie Résidence en bois à deux étages,
NO 286 RUE CLAIBORNE.

Le tout borné par l'avenue Esplanade et le Chemin du Bayou.

—ET—

Le joli Magasin et Résidence en Bois à deux étages,
No 91 RUE MANDEVILLE, COIN SUD-EST DE LA RUE DAUPHINE.

Dans l'affaire de la succession de Mme EMILINA GUESDON, Veuve de SAMUEL LOCKE.

No 36,196.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 Janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux jugements rendus le 1er décembre 1892, et signés le 7 décembre 1892, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, dans les procédures pour opérer un partage dans la succession susdite, la propriété décrite ci-après:
1° La magnifique Résidence en bois à un étage avec attic, sous-sous-maçonnée et terrasses devant et deux étages dans le fond, No 240 avenue de l'Esplanade, coin S. E. de la rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville et dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Claiborne et Robertson. Elle est [illegible] [illegible] en fer et avant galeries devant et sur le côté avec grille en fer, porche, corridor, salons avec arches, avec cheminées en marbre, chambre de réception, bibliothèque, salle de billard, salle à manger, trois chambres, cabinet, salle de bains, office, et chambre pour laver, escalier [illegible] au premier étage; au second étage corridor, quatre chambres, cabinet, salle de bain, galerie avec grille en fer, chandeliers et installations de gaz. De chaque côté, simple terrain pour une pelouse et jardin avec arbres ornementaux; et toute les conveniences de cuisine, [illegible] écuries, et [illegible] brise agréable.
Le terrain comprend trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 mesurant ensemble [illegible] chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur diverses profondeurs, les Nos 1 et 2, 120 pieds entre lignes parallèles, et le lot No 3, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Claiborne.
A la jonction de deux grandes avenues avec plusieurs lignes de chars urbains, pavage en blocs carrés devant, et étant à proximité des églises, résidences de nombre de familles bien connues, cette [illegible] [illegible] [illegible].
2° Le site pour bâtir, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, le Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, désigné par la lettre A, contigu au terrain No 3 ci-dessus mentionné, [illegible] pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne sur une première profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes et arrière des lots ci-dessus mentionnés, Nos 1 et 2, [illegible] la ligne de côté la plus rapprochée de l'avenue de l'Esplanade, [illegible] pieds, 10 pouces 5 lignes à angles droits vers le Chemin du Bayou, puis une seconde profondeur en arrière du lot ci-dessus Nos 3 de 63 pieds, 11 pouces, [illegible] ligne, qui est de 29 pieds, 8 pouces, 5 lignes et largeur de 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur sur l'autre côté, le tout parallèle [illegible] qui y trouvent.
3° Le cottage double en briques et en bois à un étage, Nos 290 et 292 rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, ayant six chambres et allées de côté, [illegible] Le terrain est désigné par le lettre B, est contigu au lot A ci-dessus mentionné et mesure 36 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, 5 lignes, et 30 pieds, 11 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne de fond.
4° Un certain terrain désigné par la lettre C, dans le Second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade. Le dit terrain contigu au terrain B et commençant à une distance de 44 pieds, 4 pouces sur la ligne de côté du terrain B et de 37 pieds, 6 pouces sur la côté du terrain D [illegible] rue Claiborne, et mesure 34 pieds, 4 pouces de façade sur la ligne de derrière du terrain No 2, 83 pieds, 7 pouces, 4 lignes de derrière la ligne de côté du terrain B, 90 pieds, 4 pouces, 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté du terrain D, et 33 pieds, 9 pouces de largeur sur la limite de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois, à un étage, ayant 4 chambres, etc.
5° La jolie maison de résidence en bois, à deux étages, No 286 rue Claiborne, dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade, ayant corridors, huit chambres, office, cave, auvent, citerne, tuyaux à gaz, allée sur le côté, etc. Le terrain est désigné par la lettre D; il touche aux terrains ci-dessus décrits C et No 2, et mesure 25 pieds 2 pouces 3 lignes de façade rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles. Cette propriété est en bon état; est située sur une des plus larges avenues; conviendra comme placement d'argent ou comme demeure.
Les mesures des sus décrites propriétés sont toutes [illegible] ou moins.
Toutes les propriétés ci-dessus décrites, le sont d'après un plan de Geo de Armas, député voyer de la ville, en date du 27 juin 1891, déposé en l'étude de et. LeGardeur, notaire, à la même date.
6° Le bâtisse, magasin et demeure, en bois, à deux étages, des mieux situés, No 91 rue Mandeville, coin S. E. de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Mandeville, Esplanade, Dauphine et Royale, ayant magasin, corridor, deux chambres, citernes, cour pavée, au fond, salon à arche, 4 chambres et grande galerie au second étage, gaz, etc. Le terrain mesure, au pied américain, 34 pieds de façade rue Mandeville, sur une profondeur et façade de 63 pieds, 14 pouces, 8 lignes rue Dauphine, et entre lignes parallèles. Vendue sujette à un bail au taux de $30 par an, expirant le 30 septembre 1893. Dans un quartier populeux, les lignes de chars en font un excellent coin d'affaires, rémunérateur et considéré comme un placement d'argent sûr.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, payable annuellement à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et subdivisée à la convenance des personnes intéressées, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices en seront transférées au ou aux détenteurs des billets; et les acquéreurs assumeront les taxes devant exigibles en 1893, en sus de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de la vente requis, des acquéreurs au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double en bois,
186 et 188 rue Quartier, entre Trémé et Marais.

Succession de Mme Joséphine Blouin, née Léon.

No 37,139.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile, Division D, signé le 15 décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété décrite ci-après:
1° Un cottage double en bois à un étage, Nos 186 et 188 rue Quartier, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, le Chemin du Bayou, les rues Trémé, [illegible] Liberté, et Marais, ayant quatre chambres, cabinet, allée, cave et cour pavée de chaque côté.
Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, dans un voisinage respectable, [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE
—DE—
PROPRIETES
Rémunératrices et gagnant en valeur, bien situées.

LA RESIDENCE DOUBLE
En bois à deux étages avec attic,
208 et 210 rue South Remparts, entre Lafayette et Girod.

LES RESIDENCES DOUBLES
En bois à deux étages,
195, 197, 199 et 201 S. Basin, entre Lafayette et Girod.

LE COTTAGE DOUBLE
En bois à un étage et attic,
191 et 193 South Basin, entre Lafayette et Girod.

LE COTTAGE DOUBLE
En bois à un étage,
238 & 238 1/2 Lafayette, entre les rues S. Rempart et S. Basin.

—ET—

Deux Lots de choix pour Bâtir,
Rue Deuxième, entre Hilary et Adams, Septième District,
A DEUX ILETS SEULEMENT DE L'AVENUE ST CHARLES.

R. M. O'BRIEN, exécuteur testamentaire, et JOS. M. RYAN vs. TERESA E. RYAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 37,244.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—Le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division C, et signé le 8 décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après:
1° La désirable résidence double en bois à deux étages, avec attic, 208 et 210 South Rampart, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Rampart South Basin, Lafayette et Girod, ayant 10 chambres, office pour provisions, galeries, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 6 et mesure 37 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue South Rampart, sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Girod, 128 pieds 7 lignes de profondeur sur l'autre côté et 36 pieds 2 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Cette belle propriété est à proximité du grand marché Poydras, du nouveau grand dépôt du I. C. R. R., du centre des affaires, des écoles et des églises. Elle rapporte actuellement $600 par an et l'on peut facilement en obtenir un meilleur rapport.
2° La résidence confortable double en bois à deux étages, 195 et 197 rue South Basin, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Basin, South Rampart, Lafayette et Girod, ayant 6 chambres, grand corridor, office, galeries, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur un croquis par Edgard Pilié, Esq., voyer, daté le 30 novembre 1892, et mesurant 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue South Basin, sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces sur la ligne le divisant du lot A, 128 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot C et 31 pieds 8 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond. Loués à raison de $432 par an.
3° La résidence double confortable en bois, à deux étages, 199 et 201 rue South Basin, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Basin, South Rampart, Lafayette et Girod, ayant six chambres, grand corridor, office, galeries, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté.
Le lot de terre est désigné par la lettre C, sur l'esquisse ci-dessus par Edgar Pilié, et mesurant 31 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue South Basin, sur 128 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot B, 128 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Girod et 31 pieds 7 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond. Loués à raison de $432 par an.
4° Le charmant cottage double en bois à un étage et attic 191 et 193 rue South Basin dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Basin, Sud Rempart, Lafayette et Girod, ayant 6 chambres, cabinet, allée de côté, citerne et hangar. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur l'esquisse ci-dessus par Edgar Pilié et mesure 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue South Basin sur 128 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot B, 128 pieds 8 pouces 2 lignes sur l'autre ligne de côté vers la rue Lafayette, et 31 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond. Loué à raison de $324 par an.
5° Le joli cottage double en bois à un étage 238 et 238 1/2 rue Lafayette, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, South Rampart et South Basin, ayant 5 chambres, cabinet, allée de côté et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 2 [illegible] 40 pieds 9 pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, le dit lot forme une partie de 3 certains lots désignés par les Nos 5, 6 et 7, sur un plan dressé par Louis Brugier, voyer de cette ville, du 13 mai 1835, déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Loué à raison de $300 par an.
Ces propriétés sont avantageusement situées de manière qu'elles pouvaient commander des locataires constants et bons, un placement sûr et productif, elles réclament l'attention, et comme résidences privées elles sont très désirables étant dans un voisinage respectable.
6° Deux certains lots de terre dans le Septième District de cette ville, îlet borné par les rues Hilary, Adams, Burthe et Seconde. Les dits lots sont désignés (sur un plan fait par Hiram Grover, ingénieur civil) par les Nos 3 et 4 déposé en l'étude de Wm Boswell, notaire, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Seconde sur une profondeur de 120 pieds. Une moitié indivise de ces deux terrains est vendue en vertu du jugement, et l'autre moitié indivise par instruction écrite de ces propriétaires. Elles sont près de l'Avenue St Charles, et du chemin de fer et tous les avantages d'une bonne localité qui s'améliore rapidement.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, le reste, s'il y a, à 1 ou 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets qui devront être subdivisés au gré des parties intéressées et les acquéreurs assumeront les taxes, dues et exigibles en 1893 en sus du prix de leur adjudication; 10 pour cent du prix de leurs enchères seront requis des acquéreurs au moment de la vente.
Actes de vente pardevant T. Cetonia, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Trois Cottages doubles en bois,
139, 139 1-2, 143, 143 1-2, 145 et 145 1-2 rue Louisa,
Entre Morales et Urquhart,
Et deux terrains convenables pour y bâtir,
Au coin sud-est des rues St-Claude et Piété.

Conrad G. Reuben Koenig et als.,
vs
L. e Mineure Lisette Winckler, et als.

No 37,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet. — MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, le 16 novembre 1892, et signé le 22 novembre 1892, dans la susdite affaire, et en vertu d'un ordre de l'hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, en date du 2 décembre 1892, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, tenue pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 29 novembre 1892 dans la succession de Elle Martha Reuben Koenig, épouse décédée de John Henry Winckler, No 36,[illegible] de la susdite Cour, la propriété ci-après décrite :
1° Le cottage double en bois, à un étage, Nos 139 et 139 1/2 rue Louisa, dans le troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Louisa, Piété, Morales et Urquhart. Il y a 4 chambres, auvent, citerne et allée de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 21 sur un plan de L. J. Pilié, le 17 mai 1833, déposé au bureau de C. Pollock, ci-devant notaire en cette ville; terrain mesurant 31 pieds de façade rue Louisa, sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
2° Le cottage double en bois à un étage, 143 et 143 1/2 rue Louisa, dans le même district et carré d'îlet que ceux précédemment décrits, ayant 4 chambres, auvent, allées de chaque côté et 2 citernes. Le terrain est désigné par le No 19, sur le susdit plan de Pilié, et mesure 31 pieds de façade rue Louisa sur 118 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
3° Le cottage double, en bois, à un étage, 145 et 145 1/2 rue Louisa, contigu au et dans le même carré d'îlet que la propriété décrite en second lieu, ayant 3 chambres, citerne et auvent de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 18 sur le susdit plan de Pilié, et mesure 31 pieds de façade rue Louisa, sur 118 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les propriétés ci-après décrites sont situées dans une bonne localité du Troisième District, à proximité de lignes de chemins de fer, et sont toujours occupées par de bons locataires. Le quartier est bien amélioré, est tranquille et respectable. Comme placement d'argent, elles seraient productives et feraient de bons homes.
4° Deux certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Claude, Rampart, Piété et Louisa, désignés par les Nos 9 et 11, et mesurant comme suit:
Le terrain No 9—30 pieds de façade rue St-Claude, et le terrain No 11, 30 pieds 6 pouces 4 lignes de façade rue St-Claude, sur 120 pieds chacun de profondeur. Le terrain No 11 formant l'angle des rues St-Claude et Piété, sur une avenue, à proximité de lignes de chemins de fer.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1893 en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant du prix d'achat exigé au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

BROWN'S IRON BITTERS
Cures Dyspepsia, Indigestion & Debility.